



MOT DU PRÉSIDENT

Laval, le 28 octobre 2009

Chers membres,

Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous annoncer que le site Internet de notre association (<http://www.apcmq.com>) est dorénavant entièrement fonctionnel. Beaucoup de temps et d'énergie furent consacrés par le Conseil d'administration à la réalisation de ce projet et il est clair que ce nouvel outil révolutionnera nos procédés et façons de faire en termes de communications et de transmission d'informations. Actuellement, le lien intitulé Congrès antérieurs est le seul qui n'est pas encore complété. Prochainement, nous ajouterons les dates et lieux desdits congrès et, si possible, des photos. D'ailleurs, si vous possédez des photos en ce domaine veuillez svp communiquer avec la vice-présidente, Me Isabelle Leroux. De plus, nous ajouterons vraisemblablement dans la section relative au DPCP un lien pour les communiqués et bulletins transmis. Je vous invite donc à aller jeter un coup d'œil à notre nouveau produit technologique et à nous faire part de vos commentaires et suggestions. Ce produit nous appartient en propre et il n'en tient qu'à nous de l'améliorer et de le parfaire.

En second lieu, comme vous le savez, dans moins de 20 jours nous aurons notre congrès au Château Montebello et, à la lumière des demandes d'inscriptions transmises jusqu'à maintenant, nous aurons un très bon taux de participation. En ce domaine également beaucoup de travail fut effectué par votre Conseil d'administration qui n'a ménagé aucun effort afin que cet événement rassembleur soit une réussite. Vous connaissez déjà les différents thèmes qui seront abordés dans le cadre des activités de formation le 13 novembre prochain. Mais, il y a plus. C'est pourquoi, je joins au présent l'horaire de la journée en question. Si vous n'êtes pas encore inscrit, je vous invite à le faire le plus rapidement possible. Au plaisir de vous rencontrer.

Troisièmement, si vous n'êtes pas déjà au fait de la situation, je vous avise que la Cour du Québec à un nouveau juge en chef en la personne de l'honorable Elizabeth Corte qui succède à l'honorable Guy Gagnon suite à sa nomination à la Cour d'appel du Québec.

Quatrièmement, à titre informatif, je joins également au présent trois communiqués récents en provenance du DPCP relativement aux témoignages d'experts, aux ordonnances combinées d'évaluation en matière de troubles mentaux et à la communication de la preuve dans les dossiers relatifs à la conduite (garde ou le contrôle) d'un VR avec les capacités affaiblies ou un taux d'alcoolémie excédant la limite légale.

Enfin, j'ai récemment été contacté par Me Jacques Blais (procureur en chef adjoint au bureau des poursuites criminelles et pénales) qui, de concert avec Me Gaétan Plouffe (procureur-chef adjoint à la Cour municipale de la Ville de Montréal), examine à l'intérieur d'un comité toutes les questions touchant les dossiers relatifs à la conduite (garde ou le contrôle) d'un VR avec les capacités affaiblies ou une alcoolémie supérieure à la limite permise. Celui-ci désire savoir si des représentants de l'Association souhaiteraient se joindre à eux pour examiner, dans le cadre de ce comité, les questions susmentionnées. Pour votre gouverne, ce comité se rencontre au besoin et procède régulièrement par conférence téléphonique.

Les objectifs recherchés par cette démarche sont d'une limpidité cristalline : développer et maintenir, entre poursuivants, une uniformité de pensée sur le sujet à l'échelle de la province tant devant la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale) que devant les cours municipales.

Selon les informations transmises par le bureau du juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales, l'honorable Gilles Charest, il y a actuellement au Québec 21 cours municipales qui exercent la juridiction de la partie XXVII du Code criminel soit, par ordre alphabétique, celles de : Blainville, Boisbriand, Candiac, Chambly, Châteauguay, Deux-Montagnes, East Angus, Joliette, L'Assomption, Lévis, Mascouche, Mirabel, Montréal, Mont-St-Hilaire, Québec, Repentigny, Rosemère, St-Constant, St-Jérôme, Ste-Adèle et Ste-Thérèse.

Pour ma part, je suis d'opinion que notre association a intérêt à participer aux travaux d'un tel comité en ce qu'il est indéniable que le tout constituerait, pour nos membres, une source d'informations de première importance ce qui est non négligeable vu les changements législatifs existant et annoncés. C'est pourquoi, j'ai mentionné que minimalement le président de notre association devrait en faire partie et qu'il serait aussi approprié que nous ayons la participation de quelqu'un de Québec, de la rive sud et de la couronne nord afin d'être le plus représentatif possible.

Dans ce contexte, je demande aux membres de ces régions de m'informer de l'intérêt existant à cet égard. Ceci étant dit, comme je n'ai pas la prétention de posséder la science infuse, il va de soi que si d'autres personnes sont intéressées, elles sont les bienvenues. J'attends donc de vos nouvelles sur le sujet car Me Blais souhaite que je lui donne un retour au plus tard suite à notre congrès.

Veillez, chers membres, recevoir mes cordiales salutations.

Normand Sauvageau, avocat
Procureur en chef
Service du contentieux de Ville de Laval
Section pénale et réglementaire
Président APCMQ